

### Fiche résumée : **CAISSIER LIBRE-SERVICE**

#### MÉTIERS APPARENTÉS

Hôte de caisse – Moniteur de caisse – Premier caissier. .

#### CODES

CITP 88 : 4211      PCS 2003 : 552a      ROME 1999 : 14112

#### DESCRIPTIF

Il procède à la **saisie des prix**, à l'aide d'un clavier et/ou d'un lecteur optique. Il effectue l'**encaissement** et parfois l'ensachage.

Il peut être affecté à des tâches annexes telles que mise en rayon, accueil, billetterie, nettoyage, suivant la superficie, l'organisation et l'enseigne du magasin.

#### CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



##### Lieux de travail

###### > **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **superette, supermarché, hypermarché** (lumière artificielle, bruit de fond, localisation des caisses près des sorties)
- magasin de vente de biens d'équipement pour les personnes et l'habitat

###### > **Nuisances** (préventions)

- **lumière artificielle** (concevoir un éclairage adapté, assurer sa maintenance)
- **bruit de fond** (concevoir des locaux insonorisés, limiter la musique d'ambiance)
- **froid** (prévoir des chauffages adéquats, mettre des vêtements à disposition)

###### > **Effets sur la santé**

- effets extra-auditifs du bruit
- fatigue visuelle
- infections ORL et pulmonaires



##### Organisation du travail

###### > **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **temps partiel imposé** (employeurs multiples, augmentation du temps de trajet), turn over élevé
- **horaires réguliers de jour**
- horaire variable, très tard le soir, le week-end, et quelquefois le dimanche et les jours fériés (perturbation de la vie familiale et sociale, perturbation des rythmes chronobiologiques)
- **dépassement** horaire fréquent, repos < 48 H consécutives (repos non compensateur)
- **dépendance** fonctionnelle ou hiérarchique, contrôle informatisé du travail, chronométrage des tâches (charge mentale liée aux délais)
- **contact public** (humeur des clients entraînant une charge mentale) et **travail en équipe** (contrainte relationnelle)

###### > **Nuisances** (préventions)

- perturbation de la vie sociale et familiale
- perturbations des rythmes chronobiologiques (former en chronobiologie), repos non compensateur (privilégier les horaires favorisant la récupération)
- délais entraînant une charge mentale (adapter le nombre de caisses à la fréquentation)
- contrainte relationnelle avec les collègues (planifier le travail, faciliter la communication), **humeur des clients** entraînant une charge mentale (former à la CAT face à une personne agressive)
- employeurs multiples, cumul des temps de trajet (ne pas favoriser les temps partiels morcelés)

### > Effets sur la santé

- troubles du sommeil, troubles de la vigilance, fatigue, stress, conduites addictives
- difficultés nutritionnelles, nutrition inadaptée



### Tâches

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **prendre la marchandise** sur le tapis en amont et la déposer sur le tapis d'aval (mouvements répétitifs des mains, des poignets et des avant-bras, posture debout prolongée avec piétinements, posture assise trop prolongée trop fréquente, posture à amplitude extrême)
- **scanner** les marchandises (mouvements répétitifs des mains et des poignets)
- **ensacher** la marchandise (posture à amplitude extrême)
- **encaisser, préparer et clôturer sa caisse** (manipulation d'argent et de valeurs)
- **travailler sur caisse automatique** (agressivité des clients et problèmes informatiques pouvant induire une charge mentale)
- **nettoyer** la caisse (manipulation de produits)
- tâches annexes de la caissière : renseigner les clients, distribuer les sacs, peser les articles ... (simultanéité des tâches, faible autonomie)

#### > Nuisances (préventions)

- mouvements répétitifs des mains, des poignets et des avant-bras (veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel, adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie)
- manutention de plusieurs tonnes par jour (ergonomie du poste, formation PRAPE)
- posture assise trop prolongée, trop fréquente, et/ou posture debout trop fréquente (organiser des pauses régulières), postures à amplitude extrême (concevoir des postes ergonomiques, maintenir les tapis roulants en bon état, se faire aider)
- manipulation d'argent et de valeurs (relever périodiquement les fonds)
- simultanéité des tâches, faible autonomie (renforcer l'autonomie en formant l'opérateur à sa tâche)

### > Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse
- stress



### Outils et équipements

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- balance, tapis roulant, lecteur optique (mouvements répétitifs des mains, des poignets et des avant-bras), système antivol, ensachage automatique, "chèque list"
- caisse, imprimante, lecteur de carte, contrôleur de chèques ou de billets
- meuble d'encaissement automatique
- chaise (matériel mal adapté)
- téléphone

#### > Nuisances (préventions)

- mouvements répétitifs des mains, des poignets et des avant-bras (veiller à l'ergonomie des appareils, du matériel et du poste de travail dans son ensemble, adapter les rythmes et les cadences de travail à la physiologie)
- mauvaise finition du matériel (veiller à la bonne finition des rebords des caisses)

### > Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)



### Produits, matériaux et publics concernés

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **tout produit en vente** (grande variabilité de taille et de poids, emballage fragile, détérioré ou trop rigide, insuffisance de marquage du code barre)
- **clientèle** (insécurité, contrainte relationnelle)
- **pièces** de monnaie, billets et autres moyens de paiement

### > Nuisances (préventions)

- **produits détériorés, insuffisance de marquage code barre** (faire remonter les dysfonctionnements vers les décideurs)
- **contrainte relationnelle** (donner à la CAT face à une personne agressive, faciliter la communication)

### > Effets sur la santé

- stress
- agression par la force physique
- eczéma de mécanisme allergique (RG 65)



### Tenue de travail

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenue imposée par le magasin et l'enseigne

## SANTÉ ET TRAVAIL

Les pathologies rencontrées sont très souvent liées à des **contraintes organisationnelles** et peuvent être très variables d'un magasin à l'autre, voire d'une enseigne à l'autre.

Le poste d'encaissement des magasins spécialisés peuvent ne pas posséder de chaises (enseigne de textile principalement), le caissier étant aussi vendeur. Les magasins de bricolage ou de "gros" ont des postes d'encaissement facilitant le passage d'articles encombrants ou de chariots spéciaux.

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité : Manutentions manuelles de charges, Postures pénibles, Travail répétitif**  
Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : **57, 65.**

## CONCLUSION

Il s'agit d'un **travail répétitif**, effectué dans des conditions de contrainte temporelle. Les caisses dites "rapides" ou "moins de 10 articles" sont de plus en plus souvent remplacées par des groupes de quatre caisses automatiques, où le client scanne lui-même ses produits sous le contrôle d'un caissier.

Toutes les améliorations tendent à diminuer la manipulation et proposer des informations ou des formations sur la prévention des TMS, ainsi que sur la gestion des différentes clientèles. Depuis décembre 2009, l'application de la norme NF X35-109 **limite le poids** que les caissières de supermarchés peuvent manipuler à **8 Kg** grâce à des mesures techniques telles que les lecteurs de code-barres, les étiquettes prix / code barre détachables etc.

Fiche-résumé issue de la **Fiche Médico-Professionnelle Caissier libre-service**  
le 23/06/2008, consultable sur <http://www.fmpcisme.org>